

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



24144621

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

26 SEP. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0447 281 153**

Nom

(en entier) : **C.R.O.QU.E.T**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **ROUTE DE CHAMPION 62 - 5310 EGHEZEE**

Objet de l'acte : **NOMINATIONS - PROCURATION SPECIALE**

Il résulte de l'AGE et du conseil d'administration du 29/06/2024 :

AGE 29/06/2024 :

1. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Françoise PIGEON jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2029.

Par vote spécial, il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Françoise PIGEON jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2029.

Le mandat sera exercé à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

2. Nomination de Monsieur Théo VAN NIEUWENHUYSE au titre d'administrateur à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2029.

Par vote spécial, il est proposé de nommer Monsieur Théo VAN NIEUWENHUYSE au titre d'administrateur à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2029.

Le mandat sera exercé à titre gratuit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

3. Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Serge VAN NIEUWENHUYSE.

Par vote spécial, il est proposé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Serge VAN NIEUWENHUYSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Conseil d'administration du 29/06/2024 :

1. Nomination de Madame Marie-Françoise PIGEON au titre d'administrateur délégué à la gestion journalière.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs.

L'exercice de ce mandat est à titre gratuit.

2. Nomination de Monsieur Serge VAN NIEUWENHUYSE titre de 'Fondé de Pouvoir'.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de nommer :

Monsieur Serge VAN NIEUWENHUYSE, né à Chimay, le 11 avril 1965, en qualité de "Fondé de Pouvoir"

Pouvoirs conférés :

1. Le fondé de pouvoir est habilité à accomplir les actes suivants, sans que cette liste soit limitative :

1. Signer tous types de contrats, conventions et engagements au nom de la société.
2. Ouvrir, gérer et clôturer tous comptes bancaires au nom de la société.
3. Effectuer toutes opérations bancaires, y compris les transferts de fonds, émissions de chèques, dépôts et retraits.
4. Représenter la société auprès de toutes administrations publiques et privées, y compris l'Administration fiscale et la Sécurité sociale.
5. Acquérir, céder, louer ou sous-louer tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires aux activités de la société.
6. Engager, diriger et licencier le personnel de la société.
7. Prendre toutes décisions nécessaires à la gestion courante et exceptionnelle de la société.
8. Représenter la société en justice, tant en demande qu'en défense.

Cette nomination prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée, sauf révocation expresse par le Conseil d'Administration.

L'exercice de ce mandat est à titre gratuit.

3. Procuration spéciale

L'administrateur délégué donnent tous pouvoirs à Monsieur Michel ERNOUL D, qui élit domicile auprès du bureau comptable FISCOTEC, rue Diane de Poitiers, 2. 5660 Mariembourg, avec pouvoir de substitution à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution des décisions susmentionnées et de représenter la société à cet effet auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du guichet d'entreprises, auprès de l'administration du Moniteur Belge, auprès de l'administration de la TVA, auprès du greffe du Tribunal d'Entreprise et auprès de toutes les instances officielles.

Pour extrait analytique conforme,

PIEGON Marie-François
ADMINISTRATEUR

ERNOULD MICHEL
COMPTABLE MANDATAIRE